
C&Co

(anciennement dénommée Compagnie Marocaine)
Société en commandite par actions au capital de 225.148,80 euros
Siège social : 37 rue de la Victoire – 75009 Paris
784 364 150 R.C.S. Paris

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de C&Co, afin de statuer sur les projets de résolutions figurant à l'ordre du jour suivant :

- 1) approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 2) affectation du résultat ;
- 3) approbation des conventions et engagements visés par l'article L.226-10 du Code de commerce ;
et
- 4) pouvoirs.

Le présent rapport a pour objet de vous exposer ces résolutions dont le texte complet figure au paragraphe 9.4.1 du Document de référence 2015 de C&Co ainsi que dans l'avis préalable qui a été inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 mai 2016 (bulletin n°58).

Dans la cadre de la 1^{ère} résolution, il vous sera proposé d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, lesquels font apparaître un bénéfice de 2.308 €.

Dans la cadre de la 2^{ème} résolution, il vous sera proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit la somme de 2.308 €, au poste « *Report à nouveau* », lequel est positif à hauteur de 186.878 € et serait ainsi porté à un solde positif de 189.186 €. Le résultat distribuable s'élèverait ainsi à 189.186 €.

Dans la cadre de la 3^{ème} résolution, il vous sera proposé de constater l'absence de convention visée à l'article L.226-10 du Code de commerce.

La 4^{ème} résolution est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales liées à la tenue de l'assemblée générale.

Nous vous recommandons d'approuver l'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour susvisé.

R.L.C. Services
Gérant de C&Co
Représentée par Madame Angélique Cristofari